

## 24 h avant la rencontre : le samedi après-midi avant 16h00

Le Maire prend un arrêté interdisant l'utilisation du terrain :

Le fait afficher à l'entrée du stade

Informe **le Club Local** par FAX ou par Téléphone

Aviser le **District** par FAX ou par Email

**Le club local** contacte le responsable du secteur ou **en dernier ressort** un responsable d'un autre secteur et le club visiteur (tél et Email)

Vérification éventuelle sur place par le responsable du secteur en présence d'un représentant de la municipalité et d'un représentant du club

### CONSEQUENCES :

**1. Terrain reconnu non jouable :**  
Match remis

**2. Terrain reconnu jouable :**  
Examen du dossier par la Commission ad-hoc pouvant entraîner la perte du match par le club recevant

Le responsable du secteur prévient:  
- Le responsable des désignations et adresse un rapport à la commission concernée  
- Le club adverse peut demander confirmation de l'annulation auprès du responsable de secteur

**La rencontre ne peut pas se dérouler**